

Montigny-le-Tilleul, le 18/05/2020

Comité Provincial du Hainaut.

Assemblée Provinciale du 16 mai 2020.

L'assemblée est ouverte à 10h15 par le président du comité provincial Mr Christophe Notelaers.

Pour la première fois, l'assemblée se déroule par vidéoconférence.
Cette assemblée sera divisée en deux parties, les clubs ont reçu l'ordre du jour dans la revue Basket Hainaut envoyée par mail à tous leurs représentants.

Le président souhaite la bienvenue à :

Mr Jean-Pierre Delchef	Président de l'AWBB
Mr Bernard Scherpereel	Secrétaire général de l'AWBB
Mme Isabelle Delrue et Mr Salvatore	Faraone du Conseil d'Administration
Mr Fabrice Appels	Président du Groupement des Parlementaires
Mr Jacques Buffe	Président du Conseil Judiciaire Provincial

Ainsi qu'à tous les membres des comités, commissions et groupement présents.

Il souhaite également la bienvenue aux représentants des 4 autres CP.

Mr Grégory Périni, procureur régional, Mr Alain Buchet, président du conseil judiciaire régional et Mme Emeline Penay, membre du CP sont excusés.

Le président invite ensuite l'assemblée à observer une minute de recueillement à la mémoire des amis(es) et membres disparu(e)s pendant la saison écoulée.

Dans son introduction, le président du CP revient la crise du coronavirus et ses conséquences depuis la suspension des compétitions le 11 mars jusqu'à ce jour et insiste sur le maître-mot qui sera encore et toujours de rigueur dans les prochaines semaines et les prochains mois : adaptation !

L'AWBB s'est adaptée et s'adaptera encore au niveau administratif et financier pour aider les clubs. De même, le CP sera très certainement amené à s'adapter si les compétitions ne peuvent reprendre comme prévu. Il le fera mais il ne pourra pas le faire seul. Il aura besoin des clubs. Il comptera très certainement sur leur compréhension et leur flexibilité.

Jean-Pierre Delchef, dans son mot d'introduction fait également le bilan de la saison 2019-2020 et évoque les perspectives pour 2020-2021.

Détermination du quorum :

Nombre de clubs dans la province : 68 clubs représentant 469 voix

63 clubs sont présents – 441 voix. Quorum (majorité simple) : 221 – majorité des 2/3 : 294

5 clubs absents : 3 clubs excusés (284, 2261, 2716), 2 clubs non excusés (2674, 2705).

Les amendes statutaires seront appliquées.

Première partie de l'assemblée.

1) Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs :

Membre d'honneur : Mr Jacques Buffe

2) Rapport d'activités du Comité Provincial

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

3) Rapport d'activités Commission Technique et de Propagande

Pour : 429 contre : 00 abstentions : 12

4) Rapport d'activités Commission mini-basket

BCJ Ressaix (1284) : les clubs qui s'inscrivent doivent respecter leurs engagements de début de saison et être présents lors des différents mini-tournois de leur poule.

Olympic MSM (1724) : Attention aux dates de programmation des tournois en début de saison pour éviter les nombreux changements et forfaits.

Pour : 434 contre : 00 abstentions : 7

5) Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

Mise à l'honneur des arbitres qui montent en régionale : MM Robin Fournez, Julien Lardinois, Gianluca Puggioni et Grégoire Willems.

6) Approbation des décisions du CP relatives à la préparation de la saison 2020-2021

La première décision fut de ne pas décerner de titre de champion.

La réflexion ne fut pas simple. Mais le CP a toujours gardé à l'esprit que quelle que soit la décision, elle devait essayer de satisfaire la plus grande majorité des clubs.

Les décisions relatives à la saison 2020-2021 furent décidées le 25 mars et communiquées le 26 mars.

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

7) Vote de principe permettant au CP d'adapter la formule de compétition (et en particulier le calendrier des rencontres)

Le mot « adaptation » sera un incontournable des prochaines semaines ou des prochains mois. C'est pourquoi, les calendriers et règlements proposés à l'approbation de l'assemblée partent du principe que la saison pourra se dérouler normalement, ce qui n'est, à ce jour pas encore acquis. C'est pourquoi, il est demandé à l'assemblée de donner un accord de principe permettant au CP d'adapter la formule de compétition (et en particulier le calendrier des

rencontres) si la formule initialement prévue n'est pas possible en fonction des événements à venir.

Quelques éclaircissements sont donnés aux clubs suivants : Faninc HR BC Blaton (0368), REBC Templeuve (0496), RBC Marcinelle (0146), Olympic MSM (1724) et BBC Leuze (1047).

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

8) Approbation des différents règlements pour la saison 2020-2021

Les règlements proposés partent du principe que la saison pourra se dérouler normalement, ce qui n'est, à ce jour pas encore certain. C'est pourquoi, pour chacun des règlements suivants, 2 votes sont demandés à l'assemblée. Le premier pour le règlement « classique » et le second pour permettre au CP d'adapter la formule de compétition si la formule « classique » n'est pas possible en fonction des événements à venir.

Règlement de la coupe du Hainaut Seniors :

Quelques adaptation mineures cette saison concernant les horaires des finales, les conséquences d'un forfait en demi-finale et une adaptation à la procédure de réclamation en finale.

Faninc HR BC Blaton (0368) : favorable au système de têtes de série si le système des éliminations directes est d'application.

Règlement classique :

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

Autorisation pour le CP d'adapter la formule si nécessaire :

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

Règlement de la coupe du Hainaut Jeunes :

Mêmes adaptations qu'en seniors avec une nouveauté cette saison : les règles spécifiques d'application pour la coupe des U12 (et en particulier les règles concernant les années de naissance) sont reprises dans une annexe.

Règlement classique :

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

Autorisation pour le CP d'adapter la formule si nécessaire :

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

Règlement play-offs P1 messieurs et dames :

Le CP propose d'appliquer la saison prochaine le même règlement play-offs que cette saison.

Règlement classique :

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

Autorisation pour le CP d'adapter la formule si nécessaire :

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

Le président du CP remercie l'assemblée de la confiance témoignée par ces votes envers le CP et ses commissions.

9) Rapport d'activités du Groupement des Parlementaires

Le président du Groupement, Mr Appels Fabrice prend la parole pour expliquer le vote négatif des parlementaires hennuyers concernant la neutralisation des licences collectives pour les clubs montants. Il a souhaité donner la primeur de ses explications aux clubs hennuyers qu'il représente. Il commence par expliquer en détail le fonctionnement de la licence collective. La motivation pour avoir voté non était l'équité car en ces temps durs financièrement pour les clubs, le but était de ne pas donner de passe-droit à quelques équipes. Le groupement aurait voté oui si tous les clubs avaient bénéficié d'une neutralisation, c'est-à-dire d'un droit de payer comme s'ils étaient dans la division inférieure. Cette réaction a également été relayée par le Groupement des Parlementaires Namur.

Lorsqu'une équipe monte, elle est motivée, elle connaît ses obligations et les risques qui y sont liés. L'argent qui n'est pas demandé à ces clubs montants de division est en réalité une taxe prise dans la poche des clubs qui eux restent dans leur division et ce sans leur demander. La différence due par tous les clubs montants en cette fin de saison représente 43000 euros. En conclusion, si le vote avait été oui, tous les clubs auraient perdu 40 euros par équipe de jeunes ayant terminé la compétition.

Faninc HR BC Blaton (0368) : pourquoi ne pas inclure ce point dans les statuts pour ne pas devoir en faire un vote chaque année ?

Fabrice Appels lui répond que c'est exactement ce qui est prévu actuellement dans les statuts. C'est la demande de dérogation qui n'est pas reprise.

BE Courcelles (1052) : Les explications reçues sont claires. Mais on n'a pas été prévenus avant d'accepter la montée.

Fabrice Appels répond que la date initiale de l'AG de l'AWBB (fin mars) aurait dû permettre de prévenir les clubs en temps utile mais suite à son report en avril, ce ne fut pas possible.

R Blaregnies BC (1106) : Pourquoi avoir voté la neutralisation les années précédentes et pas cette année ?

Fabrice Appels répond que le Groupement a pris conscience que l'impact financier du coronavirus allait être très important pour tous les clubs et qu'il ne souhaitait donc plus privilégier certaines équipes par rapport à toutes les autres.

Olympic MSM (1724) : Tous les clubs peuvent être amenés à monter et donc souhaitent avoir un avantage temporaire.

Pourquoi avoir également voté l'indexation du montant de la licence collective ?

BB Brunehaut (2690) : Pourquoi avoir également voté l'indexation du montant de la licence collective ?

Fabrice Appels répond que la décision avait été prise par les parlementaires des 5 provinces avant la crise du coronavirus. Le but est d'augmenter la somme à redistribuer aux équipes de jeunes.

Jean-Pierre Delchef confirme que le principe avait été décidé avant la crise et précise que l'AWBB reste à l'écoute des clubs et reste ouverte à la réflexion.

RBC Marcinelle (0146) : Souhaite recevoir les explications par écrit.

Pour : 408 contre : 19 abstentions : 14

10) Rapport d'activités du vérificateur aux comptes

La vérification des comptes n'a pas pu avoir lieu cette saison.

Ce point ne sera donc pas mis au vote.

Christophe Notelaers et Robert Sonveaux remercient très chaleureusement Mr Emile Dehaze, vérificateur aux comptes depuis quelques années. Il a en effet décidé de mettre fin à ses activités basket dans son club (le BCFO Seneffe) mais également à sa fonction de vérificateur aux comptes.

Christophe Notelaers profite donc de l'occasion pour lancer un appel aux candidats à cette fonction.

11) Approbation des comptes 2019

Présentation du bilan 2019.

Pour l'année 2019, le bilan présente un bonus de 2951,88 euros. Ce bonus sera directement réinvesti pour les nouveaux développements informatiques nécessaires.

Les comptes 2019 n'ayant pu être vérifiés cette année, l'approbation est sous réserve de la vérification qui aura lieu pour 2019 en même temps que la vérification pour 2020.

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

12) Décharge au trésorier du CP et au vérificateur aux comptes

La vérification des comptes n'ayant pas pu avoir lieu cette saison, ce point n'est pas mis au vote.

Christophe Notelaers tient malgré tout à remercier particulièrement Robert Sonveaux, le trésorier provincial pour tout le travail effectué.

13) Présentation du budget 2021

Le projet de budget 2021 du CP et de ses commissions est présenté en séance.

14) Vote budget du CP et de ses commissions

Vote sur le projet de budget présenté.

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

Pour 2020-2021, la contribution demandée aux clubs sera réduite de 25% par rapport à la saison dernière. Le prélèvement se fera en 2X en septembre 2020 et en janvier 2021. En pratique, c'est le prélèvement de la première tranche prévue en 2020 qui sera réduite de 50%.

Vote sur les montants de la contribution des clubs :

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

15) Interpellations

Néant.

16) Vote spéciaux - PC89

Pour rappel, le PC89 parle de la qualification des joueurs d'âge. Lorsqu'un club inscrit plusieurs équipes d'un même niveau dans une même catégorie, les joueurs d'âge d'une équipe, dès qu'ils sont qualifiés pour cette équipe, ne peuvent plus être alignés dans une autre équipe de ce niveau dans cette catégorie.

Dispositions spéciales :

b) pour les catégories mini-basket, l'Assemblée Provinciale peut se prononcer, sur une date ultérieure au 31 décembre, pour cette même disposition.

Le vote de l'Assemblée se rapporte donc au point b. ci-dessus et porte la date ultérieure à la fin de la saison 2020-2021.

Pour : 419 contre : 08 abstentions : 14

Cela signifie donc qu'en U6-U8 (3&3), U10 (4c4) et U12, si un club inscrit plusieurs équipes dans chaque catégorie, les joueurs pourront passer d'une équipe à l'autre pour cette catégorie jusqu'à la fin de la saison 2020-2021.

17) Elections

Groupement des Parlementaires :

2 postes à pourvoir :

Sortants et rééligibles :

Mr Fabrice Appels (R Spirou PDL – 0151)

Mme Anne-Marie Sferrazza (JS Stamburges – 1208)

Présentation des candidats.

Comité provincial :

2 postes à pourvoir :

Sortant et rééligible :

Mr Christian Crappe (GGBC Colfontaine – 2653)

2 nouveaux candidats :

Mr Philippe Bolssens (CFB Fleurus – 2719)

Mr Aubin Vandemoer-Barbieux (JSB Maffle – 0069)

Présentation des candidats.

Le vote est réalisé via l'application Election Runner. Cette application préserve bien évidemment la confidentialité des votes.

Tous les représentants des clubs ont reçu un mail contenant un lien qui ne permet de voter qu'une seule fois. Une fois utilisé, le lien devient inactif.

L'application tient compte du nombre de voix de chaque club. Ce nombre de voix est repris sur le bulletin de vote.

Une fois le vote clôturé, l'application communiquera le résultat du vote, c'est-à-dire le nombre de voix reçu par chaque candidat.

Le CP a délégué Mr Pierre Thomas pour la gestion de l'application. Son écran de gestion est partagé avec Mr Albert De Smet, secrétaire du CJP durant toute l'élection.

Mr De Smet peut donc attester de la régularité des opérations de vote et rédigera en fin de vote le PV contenant les résultats en fin d'opération.

Deuxième partie de l'assemblée.

18) Play-offs provinciaux

Les clubs de P1 messieurs et dames ont reçu un mail avec un lien vers l'application Election Runner leur permettant de se prononcer sur l'organisation de play-offs en P1 messieurs et dames.

Vote des clubs de P1 :

Messieurs : 14 pour

Dames : 14 pour

Ratification par l'assemblée :

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

Le CP demandera l'autorisation au Conseil d'Administration pour l'organisation des play-offs en P1 messieurs et dames suivant le règlement adopté par l'assemblée.

19) Communication du Conseil d'Administration de l'AWBB

Les différents points abordés par Jean-Pierre Delchef, président de l'AWBB sont :

- Crise Covid-19
- Réforme compétitions régionales
- Décisions importantes AG d'avril 2020
- Simplification administrative
- Futures décisions de l'AWBB

A l'issue des 5 assemblées provinciales, les documents présentés seront envoyés à tous les clubs.

20) Proclamation des résultats

Il n'y a donc pas de titres de champion décerné cette saison.

Et donc, pour la première fois depuis leur création en 2009, les coupes des champions de P1 MM et DD, qui portent le nom de « Coupe Jean-Pierre Maes », à la mémoire de notre regretté président et ami, n'ont pas été remises.

Néanmoins, cela ne nous empêche pas de penser à lui en cette fin de saison un peu particulière.

21) Calendrier et championnats 2020-2021

Pour la saison prochaine, le CP va changer de programme de gestion de calendrier et va avoir un tout nouveau site internet, adapté aux technologies modernes, comme les smartphones ou les tablettes.

Le passage au système B+ league (déjà utilisé au niveau régional et par les CPBBW et Luxembourg) signifie que l'intitulé de votre club qui sera repris dans tous les calendriers au niveau provincial sera le nom officiel repris dans votre tableau de bord au niveau AWBB. Idem en ce qui concerne les données administratives (comme les membres du comité ou le responsable calendrier, par exemple). Certains clubs avaient des différences entre le nom « AWBB » et le nom qu'il reprennent sur le formulaire d'inscription au niveau provincial. Cela signifie que c'est le bon moment pour vérifier si le nom de votre club est bien correct au niveau de votre tableau de bord AWBB et si ce n'est pas le cas, il faut contacter le secrétariat général au plus vite pour le mettre à jour.

De même, en cas de changement de secrétaire, il ne suffit pas de le communiquer au CP mais cela doit également être communiqué au secrétariat général de l'AWBB.

Le Président invite les clubs à être beaucoup plus attentifs à la parution des PV de bureau tous les jeudis sur le site et les vendredis dans la newsletter. C'est dans ces PV que sont reprises les différentes infractions constatées sur les feuilles de match et les amendes qui en découlent. Si des erreurs, toujours possibles, sont constatées, il faut contacter le CP directement car elles peuvent alors, le cas échéant, être corrigées directement. Surtout ne pas attendre pas la réception des factures car cela peut arriver plus de 2 mois après le match. Il est alors plus compliqué pour tout le monde de corriger.

Le calendrier a été établi en étroite collaboration avec les départements championnat et coupe de l'AWBB et tient compte d'une reprise début septembre.

L'alignement est presque parfait entre ces différentes compétitions. Les championnats régionaux et provinciaux s'arrêteront les mêmes week-ends pour laisser place aux différentes coupes (AWBB et du Hainaut).

Le championnat débute le week-end du 6 septembre : la configuration des semaines et des congés fait qu'il a été impossible d'éviter de jouer pendant tous les congés scolaires mais vous verrez qu'en jeunes (séries de 12 et de 10), on commence une semaine plus tard, comme la saison passée (week-end du 13/09) et on termine à la fin des vacances de Pâques (séries de 10 et de 12).

Comme la saison dernière, il y aura 2 semaines d'arrêt à Noël. On reprendra le week-end du 10/01/21. Mais on jouera en championnat le 2ème week-end des vacances de toussaint et au carnaval.

En ce qui concerne les grilles de 12 (les jeunes en très grande majorité), le championnat s'arrêtera les week-ends des 27/09, 1/11 et 13/12 qui seront des week-ends réservés à la coupe. Il n'y a donc pas de journée de championnat le 13/12 (période d'exams) ainsi que pendant 2 des 3 week-ends des vacances de Noël. On ne jouera pas non plus pendant les 2 premiers week-ends des vacances de Pâques. Le championnat se clôturera le 18/04/21, alors que les seniors termineront une semaine plus tard, le 25/04/2021.

Les finales des coupes du Hainaut se dérouleront le week-end du 28 février 2021.

Le président invite donc les clubs qui pensent que ce sera difficile d'avoir une équipe de jeunes opérationnelle pendant certaines périodes de congé (en particulier à la Toussaint et au Carnaval) à anticiper cette situation et à s'arranger avec leurs adversaires durant la période de pré-calendrier pour reporter ces rencontres à une autre date.

De même, le tour préliminaire des coupes du Hainaut jeunes devant se dérouler fin août/début septembre, le CP a décidé de ne pas imposer de week-end fixe mais toutes les rencontres du tour préliminaire devront avoir lieu pour le 06/09/2020 au plus tard.

Les inscriptions en seniors sont clôturées. Le CP a reçu aussi beaucoup d'inscriptions de nouvelles équipes en P4MM (+8 équipes) et P2DD (+7 équipes). Comme le prévoit le PC54, il peut y avoir plus de 14 équipes dans la division la plus basse. Mais une grille de 16 va impliquer 4 journées supplémentaires par rapport à une grille de 14 et ces journées vont forcément aller se placer dans les week-ends de coupe. Il n'y aura donc quasiment pas d'arrêt pour ces équipes. Et le CP ne pense pas que ce soit du tout la bonne année pour passer à une grille de 16 étant donné les incertitudes concernant la date de reprise.

Le CP propose donc de passer de 3 à 4 séries en P4MM limitées à 12 équipes par série (en fonction du nombre d'inscriptions). Cela est permis par le PC65 si l'assemblée accepte la proposition à la majorité des 2/3.

Vote 1 : Si on a plus de 42 équipes inscrites en P4MM, permettre au CP de modifier la formule du championnat et de passer de 3 à 4 séries en P4MM (majorité des 2/3 requise).

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

Vote 2 : Si on passe de 3 à 4 séries, la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} juillet 2020 (majorité simple requise).

Pour : 441 contre : 00 abstentions : 00

22) Championnat provincial jeunes 2020-2021

Pour les catégories U12 et U10, la compétition se déroulera de la même manière que pour les autres équipes de jeunes, en formule championnat aller et retour.

En 3&3, 100% des clubs ayant répondu à la consultation souhaitent continuer avec la formule des mini-tournois. Comme la saison dernière, s'il y a suffisamment d'inscriptions, nous regrouperons les équipes inscrites en U6, afin d'éviter que ces débutants ne soient versés dans une poule avec des U8. Nous répartirons les équipes dans de nouvelles poules pour le deuxième tour afin d'éviter de jouer trop souvent contre les mêmes équipes.

Le CP sera strict en ce qui concerne les dates choisies par les clubs pour organiser les tournois. Il sera demandé d'éviter les week-ends de vacances scolaires afin d'éviter les nombreux forfaits qui en découlent souvent.

Attention : rappel du point 9 des principes de base du Mini-basket : Tenez-en compte lors de l'élaboration de vos équipes :

En Mini-basket (U6, U8, U10), seuls les enfants de l'année de naissance supérieure de chaque catégorie peuvent jouer dans la catégorie supérieure.

Exemples : Un U6 peut jouer en U8, un U8 (et pas un U7) peut jouer en U10, un U10 (et pas un U9) peut jouer en U12.

Comme la saison dernière les feuilles spécifiques pour ces 2 catégories seront disponibles à l'impression sur le site AWBB et sur le site provincial. Les carnets jeunes que vous utilisiez actuellement pourront toujours être utilisés pour les rencontres U12 uniquement jusqu'à épuisement du stock.

Le CP sera très attentif à ce que le règlement et la philosophie du 3&3 et du 4c4 soient encore mieux respectés. Comme cette saison, des visites de terrain (appelées inter-visions) seront organisées la saison prochaine.

De même en 3&3, ce n'est pas parce que la compétition se déroule sous forme de tournois qu'on peut décider quand on en a envie de ne pas aller chez l'un ou chez l'autre. On sera strict. Les forfaits seront appliqués.

Tout cela sera suivi très attentivement par le CP.

Réunion pré-calendrier : Il est impossible de vous confirmer si elle pourra avoir lieu. Si une réunion physique est impossible, cela sera fait par mail.

23) Divers

Olympic MSM (1724) :

Augmentation des amendes en général et pour absence de licence technique en particulier. Il n'y a pas assez de coachs diplômés en activité. Il faut faciliter l'accès aux formations.

Fabrice Appels répond qu'une feuille en ordre ne génère pas d'amendes. En ce qui concerne les licences techniques, l'AWBB est dans l'obligation de suivre le cahier des charges de l'ADEPS et de la FWB. La formation des cadres est indispensable. Les clubs ont été avertis il y a 5 ans des augmentations progressives des amendes pour absence de licence technique et ont eu le temps de s'adapter.

Jean-Pierre Delchef rajoute que la DT est disposée à se déplacer et organiser une session de cours décentralisée s'il y a au moins 12 candidats.

Rejet par les parlementaires du Hainaut de la neutralisation des montants des licences collectives pour les clubs montants.

Fabrice Appels y a répondu lors de l'approbation du rapport du Groupement des Parlementaires. Il ajoute une analyse de la situation de l'Olympic MSM.

Réforme des jeunes régionaux : il y a trop peu d'équipes dans les poules du 1^{er} tour. Et donc pas assez de matchs. 14 ou 18 matchs sur une saison à ce niveau, ce n'est pas normal.

Jean-Pierre Delchef répond qu'il faut effectivement trouver des solutions pour pouvoir jouer plus de matchs. La réforme n'est pas parfaite. Il y a encore très certainement des pistes à envisager pour l'améliorer.

Feuille électronique : le représentant de l'Olympic MSM ajoute que le passage à la feuille électronique représentera un investissement pour les clubs mais aussi un moyen de ne plus avoir d'amendes pour des feuilles mal remplies.

BE Courcelles (1052) :

Qu'en est-il des procédures judiciaires qui ont été arrêtées en mars ? Quand les joueurs seront-ils suspendus ? De même, qu'en est-il des suspensions pendant l'arrêt des activités, cette période va-t-elle être prise en compte ?

Jacques Buffe répond par une analyse des différentes possibilités reprises actuellement dans les statuts mais précise que des décisions devront être prises par le Conseil d'Administration.

Jean-Pierre Delchef confirme qu'il y aura des décisions prises par le Conseil d'Administration en concertation avec les procureurs régionaux.

REBC Templeuve (0496) :

Modernisation de la procédure des mutations. N'y a-t-il pas moyen de la rendre 100% numérique ?

Jean-Pierre Delchef répond que c'est prévu dans les développements informatiques futurs.

Retarder la période d'inscription des équipes après la période des mutations ?

Christophe Notelaers répond que cela aurait un impact sur les calendriers qui doivent être prêts pour le 1er juillet au plus tard. Il rappelle également la possibilité de désinscription d'équipe jusqu'au 7 juin sans frais.

Motivation de l'AG concernant le vote négatif de la neutralisation de la licence collective pour la saison prochaine : Fabrice Appels y a répondu lors de l'approbation du rapport du Groupement des Parlementaires.

JS Luttre (0981) :

Licences de coach : pourquoi ne pas aller vers un système de licences de coaching séparé. Les niveaux national et régional d'un côté et le niveau provincial de l'autre avec des spécificités différentes.

Jean-Pierre Delchef répond qu'il existe déjà une licence de coach pour les divisions les plus basses à des conditions minimales. La création d'une catégorie de basket loisir est peut-être également une solution.

Feuille électronique : Attention à la complexité car on a déjà du mal à trouver des bénévoles actuellement. Ce sera encore plus compliqué.

Jean-Pierre Delchef répond que cela nécessitera effectivement un investissement aussi bien de la fédération que des clubs mais il faut avancer avec son temps et cela amènera également des points positifs pour les clubs (moins d'amendes, par exemple).

24) Résultats des élections.

Election Groupement des Parlementaires

441 bulletins, 0 nuls, 0 blanc, quorum : 221

Mr Fabrice Appels (R Spirou PDL – 0151) : 358 voix : élu

Mme Anne-Marie Sferrazza (JS Stambruges – 1208) : 381 voix : élue

Election Comité Provincial :

441 bulletins, 0 nuls, 0 blanc, quorum : 221

Mr Christian Crape (GGBC Colfontaine – 2653) : 296 voix : élu

Mr Philippe Bolssens (CFB Fleurus – 2719) : 180 voix : non-élu

Mr Aubin Vandemoer-Barbieux (JSB Maffle – 0069) : 310 voix : élu

25) Clôture de l'assemblée

Le président clôture la séance à 14h15, remercie l'assemblée de sa bonne tenue lors de cette réunion et souhaite à toutes de bonnes vacances.

Prenez bien soin de vous et des autres !

Robert Sonveaux
Secrétaire

Christophe Notelaers
Président